

SEANCE DU JEUDI 16 JUILLET 2009

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 7 juillet 2009, s'est réuni le Jeudi 16 juillet 2009 à 20h45, en séance ordinaire, à la mairie de Maupertus sur Mer, sous la présidence de Monsieur LEMARECHAL Michel, Maire.

Etaient présents : MM LEMARECHAL Michel, HUTEAU Martine, DUREL Pierre, SAILLARD Gérard, PESET Matthias, OMOND Louis, ANQUETIL Hubert, CHANTELOUP Gérard, BONHOMME Régine.

Absents excusés : M. ROGER Max, COLINEAU Etienne.

Mme HUTEAU Martine a été désignée secrétaire de séance.

Lecture du compte rendu de la séance du 4 juin 2009 qui est approuvé à l'unanimité.

I - URBANISME

M. le Maire fait part au conseil municipal du dépôt de deux permis d'aménager de la SCI du Manoir de Maupertus pour la restitution du porche du manoir et pour la restauration de la toiture de la chapelle du manoir.

Me AVINEE a déposé une demande de certificat d'urbanisme d'information concernant la parcelle cadastrée section AB n°19 (15 Anse du Brick).

II – AUTORISATION POUR ENCAISSEMENT DE RECETTE EXCEPTIONNELLE

M. le Maire rappelle l'historique concernant la caution du logement déposée par M. OSMONT.

Après diverses démarches, cette caution ne pouvant rester en instance à la trésorerie, le conseil municipal est invité à délibérer sur son encaissement définitif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide l'encaissement de cette recette de 458,00 euros et autorise M. le Maire à faire le nécessaire.

III – DEMANDE DE CONCESSION AU CIMETIERE

M. le Maire fait part de la demande d'une concession de Mme CHOISY Andrée pour elle et son époux M. CHOISY Denis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- accepte d'accorder une concession à M. CHOISY Denis et Mme CHOISY Andrée née LE GUAY.

IV – AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

- M. le Maire communique au conseil municipal le rapport 2008 du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable sur le prix et la qualité du service public. Il fait part qu'au vu du rendement du réseau, des travaux vont être réalisés pour l'amélioration du rendement.
- M. ANQUETIL demande les raisons de la coupure électrique du 15/07/2009. M. le Maire explique que cette coupure est la conséquence de branches dans les fils électriques et que les riverains de ces lignes électriques recevront un courrier leur demandant d'élaguer leurs haies.
- le Maire informe le conseil municipal de la commande groupées, initiée par la Communauté de Communes, des défibrillateurs, d'un montant unitaire de 1.505,00 € HT.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.